

Service
Sous-direction
Bureau

Affaire suivie par :
Olivier Veillat
A DASEN
Tél : 05 67 76 57 69
Mél : iena-81@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

Albi, le 28 juin 2021

La Directrice académique des services de l'éducation
nationale du Tarn

à

Mesdames et messieurs les principaux de collège
Mesdames et messieurs les directeurs d'école
S/C Mesdames et messieurs les IEN

Objet : Propositions départementales d'éducation artistique, scientifique et culturelle pour l'année scolaire 2021-2022

Danse – Théâtre – Musique – Musique – Arts plastiques – Sciences et technologie – EDD – Culture régionale - Cinéma

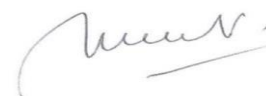
L'éducation artistique, scientifique et culturelle contribue à la réussite, à l'épanouissement des élèves ainsi qu'à l'égalité d'accès à la culture. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et l'article L.121-6 du code de l'éducation reconnaissent l'éducation artistique et culturelle comme composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Cet article institue également « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité ». La circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 précise les modalités du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) qui a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives et de les relier aux expériences personnelles.

Dans ce cadre, la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale du Tarn travaille en partenariat avec de nombreuses structures culturelles. Cette dynamique permet de proposer aux enseignants qui le souhaitent, pour l'année scolaire 2021-2022, d'inscrire leur classe à des projets départementaux d'éducation artistique, scientifique ou culturelle. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de continuité, en prévoyant notamment des actions concertées entre l'école et le collège. Cette proposition départementale d'éducation artistique, scientifique et culturelle intègre les Arts plastiques, la Danse, le Théâtre, la Musique, les Sciences et la technologie, l'EDD, la Culture régionale et le Cinéma conformément à la convention cadre « Tarn Education Culture à l'École et au Collège » signée avec le Conseil départemental du Tarn, la convention cadre concernant l'éducation scientifique et l'EDD, ainsi que la convention cadre « Pour le développement et la structuration de l'enseignement contribuant à la transmission de l'occitan » signée avec la région Occitanie.

La saisie des différents parcours culturels (portés par la DSDEN ou non) dans l'application ADAGE, accessible depuis le portail ARENA, est une nouveauté incontournable cette année.

Je vous remercie de l'effectuer avec soin.

Vous trouverez toutes les modalités d'inscription et d'engagement à ces projets dans les documents ci-joints.



IA-DASEN

Marie-Claire Duprat